

## CAUTION Cagnards et Auberge La Rochelle 2017

Je soussigné, Monsieur,
Skipper représentant de la société
J'autorise ACPV à encaisser le chèque de caution de <b>50</b> € en cas de non restitution du cagnard N° ou de dégradations à l'Auberge de Jeunesse des Minimes qui seraient imputables à mon équipage.
Chèque N°:
Fait à en deux exemplaires le 2017
(Un exemplaire à garder, l'autre à retourner signé accompagné du chèque de caution (libellé à l'ordre de <b>ACPV</b> )
Signature du Skipper
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)